




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110627-16316-DE-1-1_0
Date de signature : 28/06/11
Date de réception : mardi 28 juin 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.653

Séance publique du

27 juin 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : HOTEL MAUREL DE PONTEVES, TRAVAUX ET ETUDES DES INTERIEURS**

Le 27/06/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 10/06/2011 & le 21/06/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Yannick DECARA à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Eric CHEVALIER, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Alexandre GALLESE, Mme Françoise TERME à Mme Fatima DRAOUZIA

#### **Excusés sans pouvoir :**

Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 27/06/11

-----

**RAPPORTEUR :** Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique :** VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET :** HOTEL MAUREL DE PONTEVES, TRAVAUX ET ETUDES DES INTERIEURS -  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'Hôtel d'Espagnet, appelé également Hôtel Maurel de Pontevès, a été construit entre 1647 et 1650 par Pierre PAVILLON, Architecte et Sculpteur (1612-1670).

Premier hôtel particulier édifié sur l'actuel Cours Mirabeau, à l'emplacement des lices de l'ancien rempart, il se distingue par l'ordonnance de ses façades, ses fameux atlantes et son jardin de plaisance. Classé en totalité au titre des Monuments Historiques le 8 février 1990, il est la propriété de la Ville d'Aix-en-Provence et est affecté par convention au Ministère de la Justice - Tribunal de Commerce.

Après des travaux de consolidation réalisés dans les années 50, un réaménagement intérieur et des travaux de restauration sur la façade arrière de l'édifice, deux façades sont en cours de restauration :

- la façade principale sur le cours Mirabeau,
- la façade latérale sur la rue du 4 Septembre.

Ces deux façades présentent de graves désordres, susceptibles même de dangerosité, comme la chute de pierres l'a montrée dans le passé. Ces travaux seront terminés fin 2011 et l'hôtel retrouvera toute sa splendeur extérieure.

Il reste que l'intérieur, très remarquable, présente également de nombreux désordres et il est souhaitable d'en entreprendre la restauration. Ce vaste hôtel est décoré de gypseries de la fin du XVIIIe siècle, un plafond peint est attribué à Jean Daret et des peintures murales subsistent.

La distribution architecturale même est originale proposant deux axes de circulation au nord et au sud. Le jardin et sa fontaine adossée ne manquent pas d'intérêt non plus.

C'est donc d'un diagnostic d'ensemble de l'édifice qui est nécessaire pour entreprendre les travaux.

Une première étape sera la recherche des peintures murales dans les diverses pièces qui feront l'objet de sondages à l'aide de micro-outils permettant le dégagement- sous loupe binoculaire- des peintures. La connaissance de ces peintures autorisera les choix à venir de restauration des décors et des couleurs. Le vestibule et l'escalier feront l'objet prioritairement de cette enquête avant qu'une couche de badigeon de chaux, seule à même de permettre la respiration sans altération des couches inférieures, n'y soit appliquée.

Le montant de ces premiers travaux s'élève à 26 910 € TTC pour les sondages auxquels s'ajoutent les travaux de badigeon dans le vestibule, l'escalier et diverses salles pour un montant de 21 500€ TTC soit un total de 48 410 € TTC.

L'Etat (*Direction Régionale des Affaires Culturelles*) qui assure le contrôle scientifique et technique des restaurations des édifices classés est susceptible, comme le Conseil Général, d'apporter sa contribution. D'autres aides peuvent être raisonnablement espérées.

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce projet d'études et de travaux pour la restauration des intérieurs de l'hôtel Maurel de Ponteves ;
- **DIRE** que la dépense correspondante à l'étude d'un montant de 26 910€ sera imputée au budget de la ville sur le chapitre 90324 2031 1952 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la dépense correspondante aux travaux d'un montant de 21 500€ sera imputée au budget de la ville sur le chapitre 90324 2135 1952 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Patrimoine à solliciter des subventions au taux le plus élevé auprès des institutions ou organismes susceptibles de financer cette opération et à signer tout document afférents ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Aix Municipale à faire recette des subventions qui pourraient être obtenues.

**2011.653 - HOTEL MAUREL DE PONTEVES, TRAVAUX ET ETUDES DES INTERIEURS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 40</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/06/2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**